

DEC132952DR01

Décision portant nomination de M. Henri WILLIAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC105285INSHS portant renouvellement de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) et nommant M. Sébastien VELUT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 22 juin 2009 ;

Considérant que M. **Henri WILLIAM** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Henri WILLIAM**, ATP1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. **Henri WILLIAM** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Henri WILLIAM** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Sébastien VELUT

Directeur de l'UMR7227

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Marie-Christine LEMARDELEY,
présidente de l'université Sorbonne nouvelle Paris 3